

D E L I B E R A T I O N N°2023-01-04-16

Objet : Marché « Remplacement des armoires électriques » - Sélection de l'entreprise

L'an deux mille vingt-trois, le 24 juillet à 14h30, les membres du Comité Syndical du Sivom du littoral des Maures, dûment convoqués le 17 juillet se sont réunis, dans les locaux du Sivom, sous la Présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Président du Sivom du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice : 8**Membres présents :**

Philippe LEONELLI, Président, Maire Cavalaire-sur-Mer,
Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de la Croix Valmer,
Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix Valmer,
René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de la Croix Valmer,
Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de la Croix Valmer,
Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,
Philippe BURNER, Conseiller municipal, Cavalaire-sur-Mer,
Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer,

A été élu secrétaire de séance : Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de la Croix Valmer,

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur Le Président informe les élus que le marché « Remplacement des armoires électriques » a été lancé le 12 avril 2023, avec une date limite de réception le 22 mai 2023.

L'ouverture des plis a été réalisée le 23 mai 2023.

2 plis ont été reçus dans les délais et ouverts :

- CES
- EGTE SERRADORI

Critères de jugement des offres :

- 1- Valeur technique de l'offre : 10 points (note technique pondérée à 30 %)
- 2- Prix : 10 points (note prix pondérée à 50 %)
- 3- Délais : 10 points (note pondérée à 10%)
- 4- Critère environnemental : 10 points (note pondérée à 10%)

L'analyse de l'offre est la suivante :

	CES	EGTE SERRADORI
Note technique /10 points	9	10
Note technique pondérée à 30 %	27	30
Note prix / 10 points	6,2	10
Note prix pondérée à 50 %	31,12	50
Note délai / 10 points	5	10
Note délai pondérée à 10 %	5	10
Note environnemental / 10 points	9	10
Note environnemental pondérée à 10 %	9	10
NOTE FINALE SUR 100	72,12	100

AR Prefecture

083-248300105-20230724-2023010416-DE
Reçu le 27/07/2023

Considérant les résultats d'ouverture des plis le 23 mai après contrôle et analyse par la commission technique,

**Le Comité Syndical,
Oui, l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,**

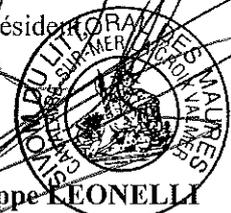
-Valide le choix de la commission technique et attribue le marché « Remplacement des armoires électriques » à l'entreprise **EGTE SERRADORI** (CP : 83480) - pour un montant de 125 100,00 euros HT ;

-Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents se référant au marché susmentionné ;

-S'engage à voter les crédits au budget primitif 2023 – M49 de la Station d'Épuration – Service Traitement des Eaux Usées.

**POUR EXTRAIT CONFORME
A CAVALAIRE-SUR-MER
Les jours, mois et an ci-dessus**

Transmis à la Sous-Préfecture le 27 JUIL. 2023

Le Président

Philippe LEONELLI
Maire de Cavalaire-sur-mer